Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260702-42_2026ARGEPO-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BERRIEN
Département du Finistère - Arrondissement de Châteaulin

Séance du 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 25 juin 2026 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Berrien, suivant la convocation du 18 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Berrien sous la présidence de Madame. Sylvie MANZONI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents : Mme Sylvie MANZONI, M. Yvan RICHARD, M. Marcel COSQUER, Mme Sandra TOSSER, M Pascal LE BERRE, Mme Antonia FOISNON, Mme Claire VANDENBULCKE, M. Julien LE HULUDUT, M. Ugo CHEVALIER, Mme Héloïse TARRIT, Mme Bleuenn DENOYER,

Absents excusés : M. Jean-Baptiste GIRAUDEAU, Mme Séverine GELIN
Absent non représenté : Mme Sterenn TROADEC, M. David DUPASQUIER

Procuration : M. Jean-Baptiste GIRAUDEAU donne procuration à M. Julien LE HULUDUT
Mme Séverine GELIN donne procuration à Mme Sylvie MANZONI

Arrivée de Mme Séverine GELIN à 18h37

Secrétaire de séance : Mme Héloïse TARRIT

Délibération n°42 - 2026 : Dispositif « argent de poche »

est proposé de mettre en place ce dispositif sur la commune de BERRIEN, pendant les périodes de vacances scolaires, afin de permettre à des jeunes âgés de 14 à 17 ans de disposer d'une première expérience professionnelle, mais aussi de participer activement à l'activité de leur Commune, grâce la réalisation de petits chantiers de proximité. Chaque jeune pourra effectuer plusieurs missions dans l'année (1 mission correspondant à plusieurs demies journées de 3h00 au plus) en fonction des places disponibles et du nombre de candidats. En contrepartie, il percevra une indemnité de 15€ par jour

CONSIDÉRANT la difficulté pour les mineurs d'obtenir un emploi saisonnier ;

CONSIDÉRANT que le dispositif « Argent de poche » permet de responsabiliser les jeunes, renforce leur engagement citoyen et favorise le vivre ensemble ;

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : > D'approuver la mise en place du dispositif « argent de poche » sur la commune de BERRIEN, réservé aux jeunes Berriennois, âgés de 14 à 17 ans. > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes démarches ou à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212900070-20260702-42_2026ARGEPO-DE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du dispositif « argent de poche »

POUR EXTRAIT CONFORME CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE,
LA MAIRE
Sylvie MANZONI

